



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20240621-2024\_164\_ST-AR



## DECISION DU MAIRE

2024\_164\_ST

**OBJET** : *Convention de mise à disposition et d'utilisation du stade d'honneur- AS CANNES*

### **Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;  
**Vu** la demande de Mr LABORDE Félicien ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de conclure une convention de mise à disposition du stade d'honneur afin d'organiser un stage de préparation de l'AS CANNES ;

### **DECIDE,**

**Article 1** : De signer avec l'association AS CANNES située au stade Coubertin, Avenue Pierre Poési, 06150 CANNES LA BOCCA, une convention pour l'organisation d'un stage de préparation de l'AS CANNES à titre onéreux du 22 juillet 2024 au 27 juillet 2024 inclus.

Selon les conditions de ladite convention, un tarif de 250€/jour est appliqué, soit un montant total de 1500€ pour 6 jours. L'encaissement de cette recette sera effectué sur le budget de la commune.

**Article 2** : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 21 juin 2024

Hélène GENTE  
Maire de Mallemort